



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Règlementation

Question écrite n° 39210

Texte de la question

M Didier Chouat rappelle l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur le régime juridique des carrières. Dans sa réponse no 29921 du 7 septembre 1987, le ministre lui répondait qu'une position définitive sur ce dossier serait prise en fonction des conclusions déposées par M Gardent en décembre 1987. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite réservée à l'examen de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39210

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1614